

### Pour exercer votre profession en toute sérénité : ADHÉREZ, RÉADHÉREZ A L'AUTONOME D'EURE ET LOIR

Si le traitement médiatique de certaines affaires ne reflète, fort heureusement, pas la situation de la majorité des écoles et des établissements scolaires de notre pays, il n'en reste pas moins vrai que les conditions d'exercice de nos professions sont de plus en plus difficiles.

Il ne s'agit pas, ici, d'analyser les causes :

- *Malaise social*
- *Carences éducatives*
- *Dégradation de l'image de l'institution scolaire*
- *Perte de sens de la présence dans une classe*
- *Absence de perspectives*
- *Refus des règles communes*
- ...

Mais, à l'Autonome d'Eure et Loir, **nous sommes quotidiennement sollicités pour des problèmes de toutes natures :**

- *Agressions verbales ou physiques de la part d'élèves*
- *Dégradation de véhicules*
- *Conflit avec des familles*

Certains diront que ces problèmes ont toujours été le lot des enseignants et des personnels travaillant avec des élèves (personnels techniques, ATSEM, chauffeurs de cars, MNS, bibliothécaires...). Ce qui est nouveau, c'est la multiplication de ces faits, auxquels s'en ajoutent de nouveaux « dans l'air du temps » :

- *Insultes et diffamations sur internet*
- *Enseignants photographiés à leur insu grâce à un téléphone portable*
- *Comportements d'élèves sous l'emprise de produits stupéfiants*
- *Vol de matériel électronique.*
- ...

Trop de personnes se sentent seules, sans appui, dans ces situations particulièrement déstabilisantes, voire traumatisantes. L'Autonome d'Eure-et-Loir est justement là pour briser cette solitude. Y adhérer, c'est se protéger par rapport aux risques multiples inhérents à une pratique professionnelle, nous l'avons dit, de plus en plus complexe. Mais c'est aussi, se prémunir face aux dommages matériels ou corporels et compter sur une solidarité effective, grâce à une équipe de professionnels (secrétaires, avocats) et de bénévoles expérimentés ayant une parfaite connaissance du contexte actuel.

Le choix que nous avons fait de continuer à fonctionner sous forme associative solidaire a très largement fait ses preuves depuis deux ans et de nombreux collègues peuvent en témoigner.

Comme pour toute association, ce choix entraîne une adhésion volontaire annuelle qui se fait par l'intermédiaire d'un bulletin, ce qui laisse à chacun l'entière liberté de sa décision.

Mais rappelons-le, adhérer à l'Autonome d'Eure et Loir membre de l'Union des Autonomes c'est à la fois se protéger très efficacement et protéger les autres adhérents face aux difficultés professionnelles. C'est le principe même de **la Solidarité associative** auquel nous restons très attachés et qu'ont choisi des collègues d'autres départements qui nous rejoignent de plus en plus nombreux chaque année.